

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 juillet 2015

MODERNISATION DU DROIT DE L'OUTRE-MER - (N° 2910)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL161

présenté par
Mme Zanetti, rapporteure

ARTICLE 3

A l'alinéa 4, après le mot : "indemnité,", insérer le mot : "d'aucun"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.